



COMITÉ SYNDICAL

PETR PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE

Mercredi 17 septembre 2025 à 18h00

Salle AGORA à Malestroit

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à 18h00, le Comité syndical dûment convoqué le dix septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Malestroit sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

Étaient présents :

De l'Oust à Brocéliande Communauté : Mme STRICOT Gaëlle, Mme MARCY Christelle, M. HURTEBIZE Didier, titulaires, Mme HOURMAND Sylvie, suppléante

Ploërmel Communauté : M. COIGNARD Ronan, Mme LE DEVEHAT Maryannick, Mme RENAUDIE Hania, titulaires, Mme PRUNET Florence, M. SENTIER Jean-Charles, suppléants

Membres du Comité absents ou excusés :

De l'Oust à Brocéliande Communauté : M. LELIEVRE Pierrick, M. DE CHABANNES Alain, titulaires, M. GUYOT Tony, Mme HERRY Marie-Hélène, Mme CHEDALEUX Sylvie, Mme GUILLERME Gwen, suppléants

Ploërmel Communauté : Mme AMIOT Marie-Noëlle, M. CHASLES Yves, titulaires, M. JARNO Pierre-Jean, M. ARGENTIN Kevin, M. GORTAIS Michel, suppléants

Secrétaire de séance : Mme HOURMAND Sylvie

Validation du Compte-rendu du Comité Syndical du 25 juin 2025

Le compte-rendu de la séance est validé à l'unanimité

AMENAGEMENT/SCoT

1. AVIS PETR ELABORATION PLU DE CONCORET

Le 01 juillet 2025, la commune de Concoret a sollicité l'avis du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Après examen :

- Le projet de PLU prévoit une croissance démographique de +0,75%/an. Cette croissance démographique doit permettre à la commune d'atteindre 849 hbts d'ici 2034. Lors des 10 dernières années, la commune a connu une croissance annuelle de +0,24% de sa population. Le SCoT prévoit pour un pôle de proximité un objectif de +0,75%/an. Ainsi, le taux proposé dans le projet de PLU est compatible avec l'objectif du SCoT.
- 40 logements seront créés sur 10 ans afin de répondre aux besoins identifiés. La construction de ces logements est répartie de la manière suivante : 9 logements en densification et résorption de la vacance, 5 logements dans une opération de densification réglementée par une OAP et 26 logements en extension du tissu urbain. La densité affichée dans les OAP est de 13 log/ha. Le SCoT impose pour une commune « pôle de proximité » une densité minimale de 13 log/ha.
- Le projet de PLU prévoit une consommation d'ENAF de 3,07 ha pour la période 2021-2036. En utilisant l'outil MOS développé par la région Bretagne, la commune ne doit pas consommer plus de 3,15ha d'ENAF afin de respecter l'objectif de réduction par 2 de la consommation d'ENAF d'ici à 2041. Ainsi, la commune respecte cet objectif. Cependant, le SCoT précise qu'il ne restera plus que 0,08ha d'ENAF consommable pour la période 2036-2041.
- Concernant le volet commercial, le projet de PLU a bien repéré la centralité commerciale en permettant l'installation de commerce sans restriction. Cependant, en zone UC, UR et 1AUR, le PLU autorise l'installation de nouveaux commerces sans restreindre la surface de plancher à 500m² maximum comme le prescrit le SCoT.
- Le volet environnemental répond aux orientations du SCoT. La TVB est bien retranscrite dans le règlement graphique du PLU.

Considérant :

- que le SCoT du Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne (PPCB) a été approuvé le 19 décembre 2018
- que le SCoT du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne est en cours de révision suite à la délibération du 21-06-2023 prise par le comité syndical
- que le PETR, en tant que structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale, fait valoir ses observations au titre de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.
- le projet de PLU de la commune de Concoret arrêté le 24-06-2025 et communiqué auprès du PETR PPCB le 01-07-2025.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, DECIDE :

- EMETTRE un avis favorable avec réserve au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Concoret
- EMETTRE la remarque suivante :
 - Sur le volet commerce, dans le règlement littéral, la commune doit réglementer l'implantation de bâtiments commerciaux dans le zonage UC, UR et 1AUR à une surface de plancher maximale de 500m².

FINANCES

2. PRESENTATION DE TROIS DEVIS POUR LA REFONTE DU SITE INTERNET

Le site du PETR-pays de Ploërmel nécessite une modernisation afin de se doter d'un site plus lisible et accessible. Le site actuel basé sur une technologie obsolète ne permet pas d'intégrer les nouvelles fonctionnalités avec notamment :

- le répertoire d'entreprises pour la filière bois,
- le téléchargement de documents pour le SCOT,
- la mise à disposition d'articles et la publication des événements
- le lien vers les publications sur Megalis,
- l'inscription à la newsletter Santé
- le renvoi vers le nouveau site du patrimoine.

Sur les cinq entreprises consultées, trois ont été retenues pour le choix final sont E-Declic (Auray), Leadoff (Vannes) et ID-Interactive (Arradon). Le choix d'un prestataire commun entre les 2 sites permettra de faire des économies notamment sur les couts annuels d'hébergement.

	e-déclic	Id-interactive	Leadoff
Cout projet HT	15 220 € HT	9 103 € HT	10 850 € HT
Couts annuels Hébergements / Maintenance	1 292 € HT	942 € HT	1 500 € HT
Gain si mutualisation avec le site Patrimoine	Non proposé	Env. 300 € par site	Env. 300 € par site
Avantages / Inconvénients		Solution innovante en javascript	Solution Wordpress leader du marché
Recommandation			Choix préférentiel, moins risqué sur la solution technique proposée.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, à l'unanimité, a choisi le prestataire suivant : Leadoff et autorise la Présidente à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

3 Présentation des trois devis pour la création du site internet de la Maison des Patrimoines

L'une des principales missions du service Patrimoines du Pays de Ploërmel est la création d'un site internet, nommé Maison des Patrimoines. Trois entreprises ont proposé un devis pour la réalisation, l'hébergement et la maintenance. Ces dernières ne proposent pas les mêmes solutions et les mêmes prix pour réaliser ce site internet. Les trois entreprises sont E-Declic (Auray), Leadoff (Vannes) et ID-Interactive (Arradon).

Proposition de ID-Interactive (Arradon) : 16 457, 4€ TTC (13 714, 5 € HT)

Conception	Réalisation	Hébergement / Maintenance
5 425 € HT	7 297, 5 € HT	992 € HT / an

Proposition de Leadoff (Vannes) : 17 940 € TTC (14 950 € HT)

Conception	Réalisation	Hébergement / Maintenance
5 000 € HT	8 450 € HT	1 500 € HT / an

Proposition de E-Declic (Auray) : 13 144, 8€ TTC (10 954 € HT)

Conception	Réalisation	Hébergement / Maintenance
3 200 € HT	6 735 € HT	1 019 € HT / an

Les trois prestataires proposent une mise en ligne du site pour le mois de janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, à l'unanimité, a choisi le prestataire suivant : Leadoff et autorise la Présidente à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

ADMINISTRATION GENERALE

4. Délégations accordées à la Présidente – Modification

L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales détermine une liste des compétences qui ne peuvent faire l'objet de cette délégation.

Tenant compte de cette liste limitative, et par délibération du 24 janvier 2024, le comité syndical a accordé à Madame la Présidente un certain nombre de délégations, permettant ainsi une gestion efficace des actions du PETR. Cette délégation ne fait pas mention des actes, contrats ou conventions, qui pourraient également entrer dans le champ d'action des délégations de compétences accordée à la Présidente. Ainsi, pour continuer à assurer une gestion efficace des missions confiées au PETR, sans le cadre des compétences exercées, il convient de préciser la portée de la délégation en matière de gestion courante, tout en déterminant une limite financière.

C'est pourquoi, il est proposé au comité syndical de donner une délégation à la présidente pour :

- **Toute convention passée dans la limite de 5000€**
- **Toute opération de paiement, acquisition, cession, ou mise à dispositions de biens dans la limite de 5000€**
- **De modifier la délibération n°24-01-2024 005 du comité syndical en ce sens**
-

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES

5. Prolongation de mise à disposition d'un agent du PETR auprès du DAC « Espace Autonomie Santé Est Morbihan :

Lors de sa création en 2022, l'Association « Espace Autonomie Santé Est Morbihan » a repris les activités ainsi que les personnels des services MAIA et CLIC portés jusqu'alors par le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

Dans ce cadre, le PETR a, par convention, mis à disposition de ladite association, à compter du 1er octobre 2022, les deux agents titulaires suivants :

- Madame Catherine PERAUD, chargée d'accueil, à hauteur de 1 ETP,
- Madame Gwenaëlle CARRET-CHARTIER, gestionnaire de cas complexes, à hauteur de 0.8 ETP.

Par délibération en date du 21 septembre 2022, le Bureau syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, a autorisé la Présidente à signer la convention ayant pour objet de mettre à disposition de l'association « Espace Autonomie Santé Est Morbihan », à compter du 1er octobre 2022, les deux agents sus mentionnés, pour une durée d'un an, l'agent chargé d'accueil ayant fait valoir ses droits à la retraite. A compter du 1^{er} octobre 2025 et jusqu'au 30 septembre 2026, un seul agent sera mis à disposition, après avoir recueilli son accord.

Le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, à l'unanimité est invité à se prononcer sur :

Après en avoir délibéré, le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, à l'unanimité :

- **RENOUVELLE la mise à disposition, pour la même durée, d'un agent du PETR auprès du DAC, Espace Autonomie Santé Est Morbihan,**
 - **AUTORISE la Présidente à signer la convention correspondante**